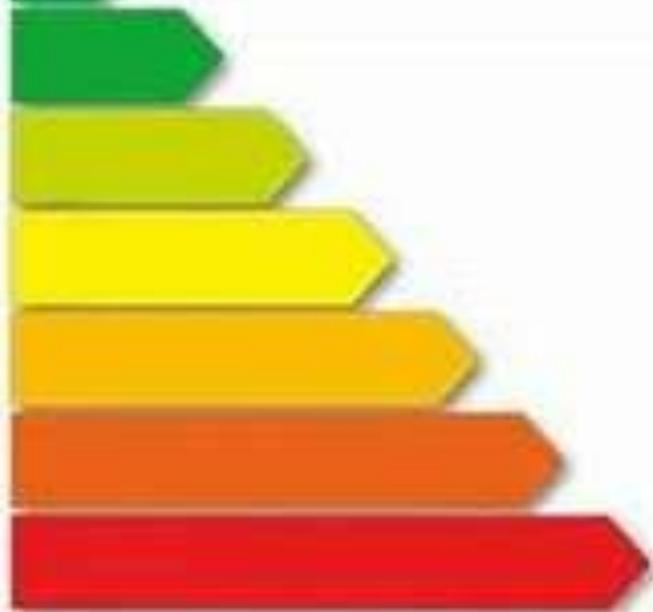


RÉNOVATION

AUDIT RENOV' GLOBALE



Une rénovation énergétique
accessible et simplifiée pour tout les
foyers français



Un accompagnement personnalisé

Améliorer votre confort ou celui de vos locataires

Baisser vos factures d'énergie,

Valoriser votre patrimoine.

Adapter votre logement à vos contraintes

Une parcours unique adaptée à votre projet

Une parcours unique adaptée à votre projet

Des travaux exécutés par des professionnels certifiés RGE.



Qui peut en bénéficier ?

les propriétaires occupants

les propriétaires bailleurs

les usagers

les locataires

Optimisez la performance de votre bâtiment grâce à un audit et une rénovation réussis !

Améliorer votre habitat avec l'expertise d'**Audit Renov'**, votre partenaire de confiance dans la rénovation des bâtiments résidentiels

Expertise :

Notre équipe d'experts qualifiés examine chaque aspect, de la structure aux systèmes énergétiques, pour fournir une évaluation précise.



Audit et Rénovation personnalisée :

Nous réalisons des audits complets pour évaluer l'état de vos bâtiments et identifier les besoins de rénovation. Nous proposons des solutions de rénovation sur mesure pour répondre à vos besoins spécifiques. Que ce soit pour moderniser votre espace intérieur, améliorer l'efficacité énergétique ou revaloriser l'esthétique, nous sommes là pour vous accompagner.

Gestion des subventions :

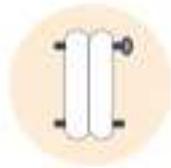
Nous vous aidons à naviguer dans les démarches administratives complexes liées aux subventions pour vos travaux de rénovation. Notre équipe d'experts administratifs vous assiste dans le montage des dossiers et veille à ce que vous maximisiez les opportunités de financement.

Suivi de projet :

Nous assurons un suivi rigoureux de votre projet de rénovation, en veillant à ce que les travaux soient effectués conformément aux normes de qualité et de délais.



Une rénovation performante sans tracas



Une aide forfaitaire

→ Installation d'un système de chauffage plus écologique



→ Rénovation d'ampleur : chauffage + isolation + ventilation

Un parcours accompagné avec une aide en pourcentage du montant des travaux



→ Rénovation d'une copropriété

Une aide unique répartie entre les copropriétaires



→ Rénovation d'une monopropriété

Une aide définie par l'atteinte de la performance de vos travaux



il est possible d'obtenir des aides pour la rénovation de votre logement dans la région Hauts de France

EXEMPLE DE RÉNOVATION D'UNE COPROPRIÉTÉ DE 20 LOGEMENTS

COPROPRIÉTÉ AVANT TRAVAUX



LE PROJET DE TRAVAUX :
→ isolation par l'extérieur
→ ventilation
→ changement du chauffage collectif

COUT DES TRAVAUX



546 000 €
soit 27 300 €
par copropriétaire

MONTANT DES AIDES PERÇUES

243 000 €
soit 12 150 €
par copropriétaire



200 000 €

43 000 €

Reste à charge
par copropriétaire :
15 150 €

COPROPRIÉTÉ APRÈS TRAVAUX



35 %
de gain
énergétique

Vous êtes en situation de handicap ?
Vous êtes âgée de 70 ans ou plus
Vous êtes âgée 60 à 69 ans (GIR 1 à 6)

Ayant des revenus modestes
ou très modestes

50 ou 70 %
d'aménagement financé du montant des travaux
selon la réglementation en vigueur).



MA PRIME RÉNOV'



→ Douche
de plain-pied



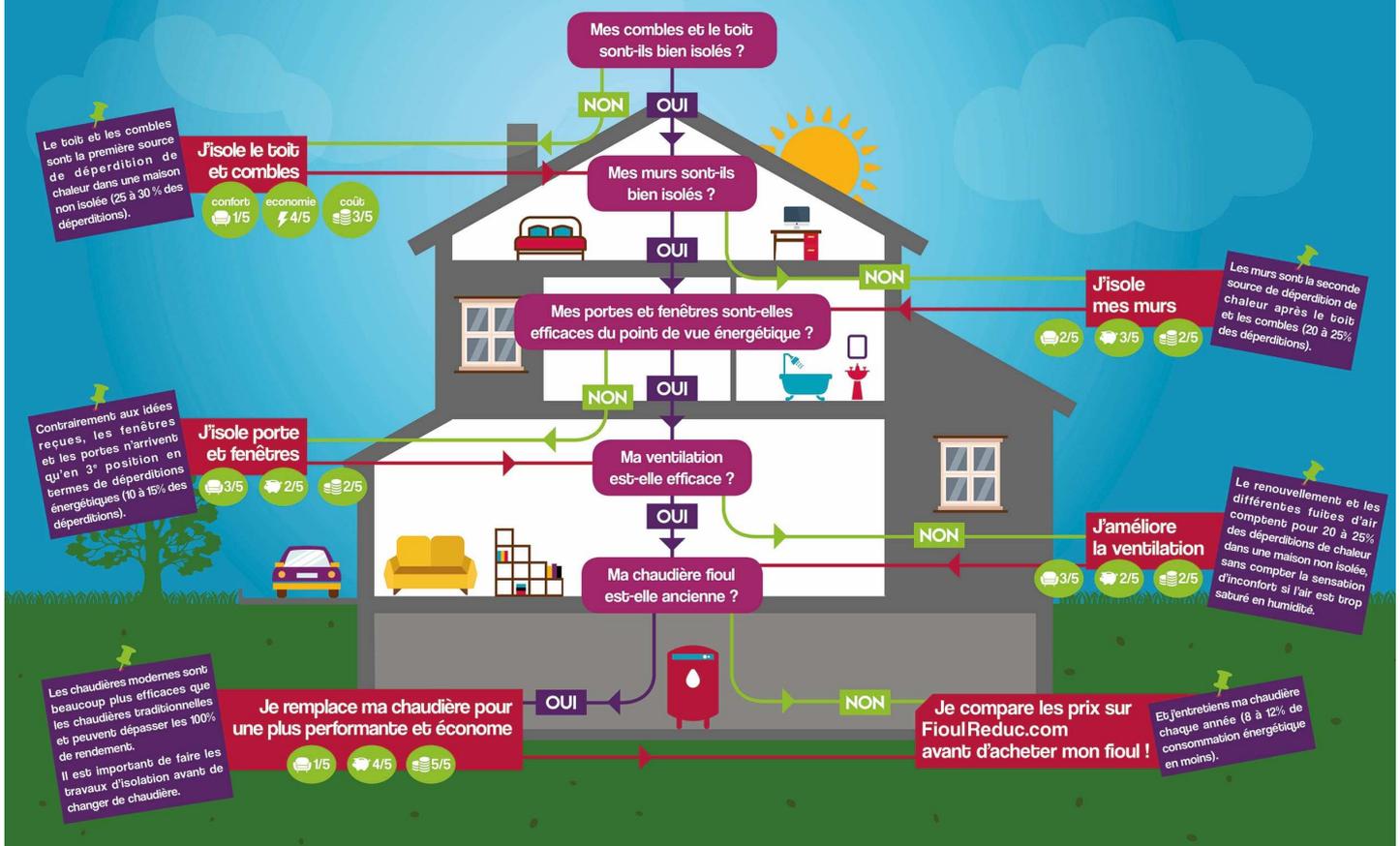
→ Monte-escalier
électrique



→ Volets roulants
électriques

Nos solutions de rénovation

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : QUELS TRAVAUX FAIRE EN PRIORITÉ ?



Fiabilité
Simplicité
Tranquilité
Economies
Confort





Les aides de votre région

Région
Hauts-de-France

La région vous permet de bénéficier de cette aide qui va vous permettre de financer et d'engager vos travaux de rénovation énergétique plus sereinement, il vous faut préalablement répondre aux critères d'éligibilité de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de la Région Hauts-de-France

L'aide à la rénovation énergétique se présente sous forme de forfaits :

1 000 € d'économies pour les logements situés hors communes rurales et dont le montant de travaux subventionnables est inférieur ou égal à 30 000 € HT

1 000 € + 500 € (bonus ruralité) pour les logements situés dans les communes rurales et dont le montant de travaux subventionnables est inférieur ou égal à 30 000 € HT

2 000 € pour les projets de rénovation nécessitant des travaux subventionnables dont le montant global est supérieur à 30 000 € HT.

Deux bonus écologiques complémentaires sont cumulables avec cette aide :

500 € pour l'achat et la pose, par logement, d'un système de ventilation mécanique (prime cumulable avec l'aide)

500 € pour l'achat et la pose, par logement, de matériaux bio-sourcés d'origine végétale ou animale, bénéficiant d'un avis technique ou d'une certification ACERMI, pour une surface minimum de 20 m² isolée (prime cumulable avec l'aide).





Saphir MAMMAR
Directeur régional Haut de France

 06 20 29 63 62

contact@audit-renov.fr



Contactez-nous maintenant !

Transformons votre logement pour allier confort et économie!

